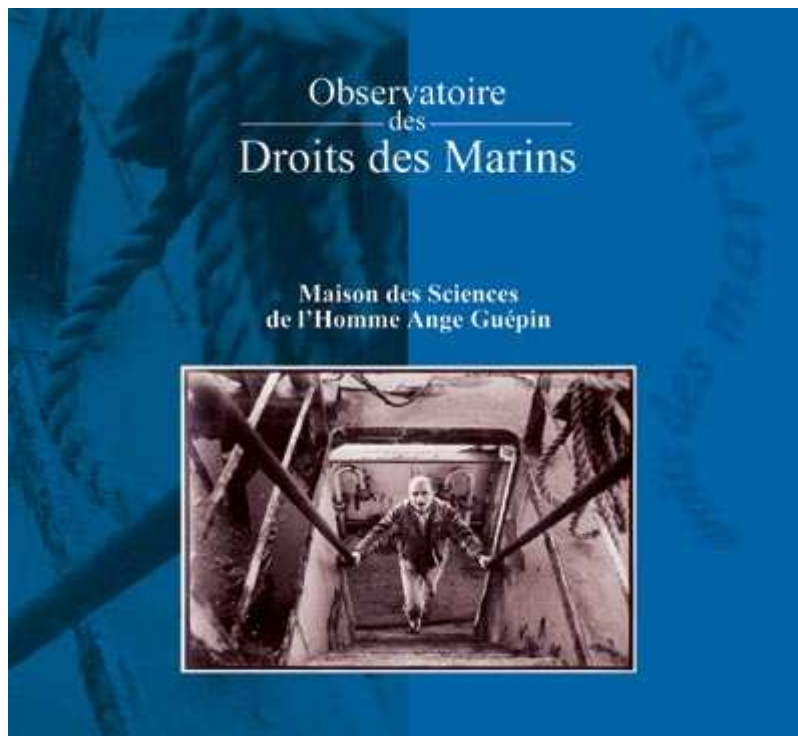


La fiche incidents sociaux

Présentation et mode d'emploi



OBSERVATOIRE DES DROITS DES MARINS

<http://www.obs-droits-marins.fr/index.php>

Maison des Sciences de l'Homme "Ange Guépin"
5, allée Jacques Berque
BP 12105

44021 Nantes Cedex 1 - FRANCE

Tél. : 02 40 48 39 59 (sauf le lundi et vacances scolaires)

Fax. : 02 40 18 39 98

v.aubert@obs-droits-marins.fr

Les fiches « Incidents sociaux » peuvent être téléchargées en allant sur le site web : <http://www.obs-droits-marins.fr> sur la gauche page « Actions », puis « Colloques passés » aller à LES "JOURNEES 2007 DE L'OBSERVATOIRE DES DROITS DES MARINS" A NANTES et à la fin à l'endroit "plus d'informations » et enfin « Vous pouvez lire un texte issu de ce colloque en cliquant ici ».

La **fiche incidents sociaux** : un instrument de recensement des incidents sociaux maritimes

Elaborée dans le cadre de l'Observatoire des droits des marins (ODM), la fiche incidents sociaux répond à un souhait ancien des membres de ce réseau: recenser les incidents sociaux maritimes, en particulier les cas d'abandons de marins, afin d'en améliorer la compréhension des causes et ainsi faire circuler l'information sur les solutions mises en œuvre localement, à l'échelle portuaire, pour le suivi social et juridique de ces situations.

Depuis le colloque de Rezé ceci depuis le colloque de Rezé « Navires bloqués, marins abandonnés » (1998), de nombreuses initiatives se sont concrétisées dans cette perspective, en premier lieu desquelles la création de la Fédération des Associations d'Accueil des Marins (FAAM), présidée actuellement par Angel Llorente.

L'ODM est aussi le fruit de cet effort de réflexion des associations d'accueil des marins sur le sens de leur action.

Extrait des missions statutaires de l'observatoire :

<p>Réaliser et soutenir des recherches sur les conditions de vie et d'emploi des marins (...), y compris les aspects familiaux et sociaux ; Apporter une meilleure connaissance de la réalité des situations de non droit et de sous développement qui prévalent dans le monde maritime ; Développer et utiliser les nouvelles technologies de l'information dans le cadre d'un réseau maritime francophone international ; Centraliser et échanger des informations entre les partenaires concernés par la définition et la mise en œuvre des droits des marins ; Participer à un réseau international d'institutions non gouvernementales produisant des recherches sur les conditions de vie et d'emploi des gens de mer ; Mettre en relation, les hommes et les institutions engagés dans le combat des droits humains dans le monde, pour conjuguer et coordonner leur action ; Faire des études, analyser et formuler des propositions de réforme, notamment en termes de droits sociaux.</p>

Comment remplir la fiche incidents sociaux ?

Ce document de 6 pages a pour objectif de recueillir des informations précises sur les différents incidents sociaux complexes et majeurs maritimes identifiés.

De quels incidents s'agit-il ?

Plus large que la notion d'abandon de marins, les incidents sociaux en questions peuvent aussi concerner des problèmes de licenciement, de rémunération des marins, de santé et de conditions de travail, de violences physiques ou mentales.

Qui remplit la fiche incidents sociaux ?

Sont destinataires : les membres des foyers d'accueil, les inspecteurs du travail maritime, les organisations syndicales (I.T.F., ...), les avocats concernés.

Chacun peut trouver un exemplaire téléchargeable de la fiche sur le site Internet de l'ODM. Il le remplit en fonction des informations dont il dispose, **puis nous la retourne, à l'adresse (mail ou postale) figurant en première page.**

Quand remplir la fiche incidents sociaux ?

Il peut tout d'abord s'agir d'un cas ancien, de 1990 à aujourd'hui. La fiche peut alors être complétée selon que vous le jugez opportun et en fonction de vos disponibilités.

Il peut aussi s'agir d'un incident en cours de réalisation. Dans cette situation, il s'agira de signaler le cas en se gardant d'une précipitation qui pourrait nuire aux initiatives engagées pour le résoudre (négociations avec l'administration, les syndicats, actions juridiques).

Une exigence : la confidentialité

Les fiches incidents sociaux sont destinées à alimenter une base de données ayant notamment comme utilité de :

-) constituer une mémoire des incidents sociaux et permettre une transmission de cette mémoire (en particulier sur la prise en charge des marins abandonnés par les associations d'accueil) ;
-) susciter et alimenter des recherches universitaires ;
-) évaluer ces situations : évaluer leur coût, dans la perspective de la mise en place d'une garantie financière (travaux groupe mixte OMI/OIT).

L'ODM a alors pour mission de centraliser les informations recueillies et d'assurer la diffusion de ces informations au regard du principe de confidentialité, ce travail de recensement ne devant en aucun cas nuire aux marins et aux partenaires concernés.

L'Observatoire n'est rien sans l'aide et le soutien des gens du terrain

C'est l'ensemble du réseau qui doit intervenir localement en transmettant à l'Observatoire une *fiche partielle*, mise à jour selon l'évolution des événements. Puis, une *fiche définitive* sera produite par l'Observatoire à l'issue de l'incident, grâce à la diversité des intervenants, car chacun détient une partie des informations utiles.